



67th IFLA Council and General Conference

August 16-25, 2001

Code Number: 043-172-F
Division Number: V
Professional Group: Government Information and Official Publications
Joint Meeting with: -
Meeting Number: 172
Simultaneous Interpretation: -

« Gouvernement et information numérique – une mémoire volatile »

Pour la mémoire nationale et pour la responsabilité démocratique : à l'ère du numérique, ces tensions contradictoires sont-elles compatibles avec la construction de « l'information officielle » ?

Alan E. Smith

Université Victoria de Wellington
Kelburn Parade, Wellington
Nouvelle-Zélande
E-mail: alan.smith@vuw.ac.nz

Introduction

« Une mémoire volatile » suggère un paradoxe. Le paradigme digital accroît l'accès (un gain pour la démocratie) mais compromet la sauvegarde de preuves pour les générations futures (une perte pour l'histoire.) Le paradoxe, c'est que le support numérique rend possible à la fois une explosion du contenu et une fracture qui laisse en blanc une grande partie de la mémoire de l'identité nationale.

L'Etat-nation

Les théories de l'Etat montrent que la nation autonome dotée d'importants pouvoirs coercitifs a atteint son apogée au vingtième siècle. On avait vu précédemment au dix-neuvième siècle des confédérations assez souples adopter des formes plus structurées sous l'impulsion de nouvelles technologies. Le vingt-et-unième siècle commence avec la « mondialisation », mettant également en jeu de nouvelles technologies ; un monde où les gouvernements n'exercent plus de souveraineté directe sur leur défense ou leur économie. La Nouvelle-Zélande, nation de 3,8 millions d'habitants distante de 2000 km de son voisin le

plus proche, reflète cette tendance. Les liens régionaux font de plus en plus l'unanimité dans cette nation de voyageurs invétérés, un tiers de la population vivant dans une ville et le reste se répartissant sur un territoire de la superficie du Japon. La vie des Néo-Zélandais est à présent plus affectée par les décisions des marchés financiers américains ou de politique australienne que par celles de leur gouvernement national. D'ailleurs, ce gouvernement a fait sien une théorie de « moins d'Etat », avec un arrière plan idéologique soutenant qu'un Etat omniprésent est par nature à la fois inefficace et paralysé.

Pour savoir à quoi ressemblait l'Etat-nation au milieu du vingtième siècle (mémoire personnelle mise à part), la matière est principalement dans les publications de cette période qui offrent aux futurs lecteurs à la fois les faits et une idée de la dynamique générale de l'époque. Les bibliothèques, qui veillent à la conservation durable de ces publications, permettent aux individus de connaître leur identité nationale à partir de ces ressources.

L'Etat Nation lui-même est éditeur et ce pour plusieurs raisons. Pour une démocratie, un débat public reposait sur l'accès aux rapports et au travail parlementaire. Pour une autocratie, la menace d'un débat ouvert devait être étouffée par la diffusion de la « ligne du parti ». Dans les deux cas, Les publications officielles de l'Etat apposaient leur sceau d'impartialité ou de doctrine orthodoxe. On peut encore les consulter dans les bibliothèques de recherche où elles nous renseignent sur l'identité de l'Etat-nation dont elle étaient censées représenter l'autorité.

Information officielle

Dans une démocratie qu'est ce qui caractérise l'information officielle ? Le concept de statistiques officielles en Nouvelle-Zélande peut impliquer : des données vérifiables analysées avec impartialité, rendues accessibles grâce à des prix subventionnés, faisant partie du domaine public, permettant une diffusion souhaitable dans l'intérêt public. Cela requiert une capacité à traiter les données comme une ressource publique. Une méthode rigide nuit à cette efficacité, entraînant des délais d'impression raccourcis, des prix gonflés (c'est à dire moins de subventions) et une diffusion avec une échéance réduite. Dans un monde numérique, où le rôle de l'Etat-nation est réduit, on admet la nécessité d'une information officielle pour alimenter le débat démocratique. Cela n'induit pas pour autant que l'on accepte l'obligation d'une conservation permanente car l'Etat n'a pas besoin d'archives durables pour affirmer une autorité par ailleurs indiscutable. Cela met en péril l'accès futur à la mémoire nationale.

« E-gouvernement »

Le potentiel d'internet a conduit à la mise en œuvre de stratégies de « e-gouvernement » par exemple la volonté britannique de « faire du Royaume-Uni le meilleur endroit du monde pour le e-commerce ». En 2001, une étude de Accenture place Singapour en tête des « leaders novateurs » et le Royaume-Uni dans le deuxième groupe, celui des poursuivants « visionnaires ». Une grande partie des publications officielles britanniques s'est fragmentée : Corporate document service (CDS) est une compagnie conçue comme « l'éditeur officiel de la direction de la sécurité sociale du gouvernement britannique, alors que l'ancien HMSO privatisé commercialise des produits économiques avec un système « d'infouroute cliquer-utiliser-payer ». L'institut de recensement statistique américain fut un pionnier de l'utilisation d'internet comme source première de publication (plutôt que secondaire), dans laquelle les données peuvent être publiées rapidement et mises à jour en continu. La publication sur internet modifie les coûts de production de l'éditeur au consommateur et les liens hypertextes enrichissent les références. Il y a cependant deux risques :

1 Le risque de fracture numérique. Plus formel que réel. Les utilisateurs des publications officielles sont probablement moins sujets à se trouver du mauvais côté de la fracture numérique.

2 Le risque de confusion entre le texte original et les révisions postérieures. L'analyse peut être difficile en l'absence de mention « dates de publications »

Le second risque montre le paradoxe. Le fait que la publication apparaisse en temps réel et soit assortie de liens hypertextes l'emporte sur les bénéfices à long terme de posséder des archives en format permanent pour une consultation bien ultérieure. Un bénéfice intrinsèque du support imprimé, en mettant de côté ses longs délais de livraison et ses coûts élevés, c'est sa quasi-indestructibilité. « Le savoir d'un homme meurt avec lui ; le contenu d'un manuscrit est évanescant car le manuscrit peut se perdre ou brûler. Imprimé et indexé, le savoir est pratiquement impérissable. »

Etude de cas : Le manifeste du parti « Nouvelle-Zélande d'abord » 1996

Le système démocratique oblige les dirigeants à rendre des comptes à leurs électeurs. L'équilibre des pouvoirs repose sur l'utilisation de preuves pouvant remettre en cause les déclarations des dirigeants. Une récente affaire néo-zélandaise incarne le risque à long terme des publications numériques. Les élections législatives de 1996 se sont déroulées pour la première fois avec un système « proportionnel mixte » pour pallier la marginalisation des petits partis. Un parti minoritaire, « la Nouvelle-Zélande d'abord » (NZF) a remporté assez de sièges pour devenir l'arbitre des pouvoirs au parlement monocaméral. Le gouvernement a été paralysé six semaines pendant que le NZF négociait sa participation. Ce dernier prit finalement part à une alliance qui gouverna dans un climat de satisfaction publique déclinante, jusqu'à sa défaite électorale en 1999.

La question intéressante de cette étude de cas, c'est que le NZF rendit public son manifeste de 1996 sur son site internet. Ce site disparut dès la proclamation des résultats des élections sans qu'il y ait copie d'archives. Pendant que se déroulaient les négociations, on ne trouvait pas de véritable trace du programme du NZF.

Cette expérience pourrait à présent être étendue aux agences gouvernementales. Le «e-gouvernement» pourrait offrir un accès rapide à des données complexes mais autoriser également leur disparition soudaine. L'archive de sites internet est primaire et les bibliothèques expérimentent encore des prototypes pendant que les lacunes de la mémoire s'agrandissent.

Etude de cas ; « l'annuaire officiel de la Nouvelle-Zélande »

La Nouvelle-Zélande est une société relativement fermée où le marché des publications imprimées est modeste et où les technologies de l'information ont été adoptées avec enthousiasme. SNZ est un des éditeurs les plus importants et sa base INFOS fut l'une des premières bases en ligne. Sa publication phare est l'« Annuaire officiel de la Nouvelle-Zélande », qui paraît depuis 1897, et qui a longtemps innové dans la présentation des statistiques officielles. C'est un joyau, ainsi que le dit Oliver Duff en 1940 : « L'annuaire officiel est de loin le meilleur condensé de la Nouvelle-Zélande pour qui peut se contenter de « rations de survie ». La Bible reste la meilleure explication de l'esprit néo-zélandais. L'étudiant qui peut aborder les deux livres avec un esprit ouvert trouvera dans l'un des faits et dans l'autre la mentalité et la sensibilité ».

En 1999, SNZ décida, après consultation, de ne pas publier un annuaire sur papier mais de le diffuser uniquement sur internet. (il faut noter que le « succès » de ce changement se reflète dans la décision de publier l'annuaire 2000 à la fois sur papier et sur internet). Dans vingt ans, un chercheur pourra consulter l'annuaire depuis 1897 pour une année particulière ou en balayant les années. Ce ne sera pas possible pour l'année 1999, époque où les générations futures n'étaient pas considérées comme devant bénéficier de l'accès rapide. 1999 sera une « mémoire volatile » à cause de cette décision de publication numérique.

Ces tendances se retrouvent dans d'autres institutions. Le Parlement lui-même remplace la version imprimée des lois par une version en ligne qui fait foi. La vision officielle voit dans le «e-gouvernement», « la possibilité pour le gouvernement d'utiliser les nouvelles technologies pour offrir au citoyen un meilleur accès aux services et à l'information publics, d'augmenter la qualité de ces services et d'offrir davantage d'occasions de participer au processus démocratique ». Mais qu'advient-il des utilisateurs de cette information dans vingt ans, comparés aux chercheurs d'aujourd'hui qui appréhendent

le passé récent de problèmes actuels grâce aux supports imprimés produits par les agences néo-zélandaises dans les vingt dernières années ?

Les publications officielles comme « rations de survie » de l'identité nationale

Ces conséquences de la numérisation dépassent le cadre de la Nouvelle Zélande ; la tension entre les effets immédiats et à long terme dépasse les frontières. La métaphore de Duff sur les « rations de survie » est au cœur du débat – les publications officielles ne sont pas la seule représentation de l'identité nationale. Elles sont une représentation de l'Etat-nation, ayant autrefois une forte influence sur l'identité nationale et beaucoup moins à présent. Elles restent le témoin de la propre image que l'Etat-nation a de lui-même.

Les bibliothèques sont au service du temps présent et de l'avenir. L'ironie de « l'âge de l'information », c'est que les bibliothèques font partie des rares institutions pouvant satisfaire cet objectif, par leur implication dans la préservation du savoir, indépendamment des caprices de la mode.

Etude de cas : des publications officielles anciennes pour une responsabilité actuelle

La responsabilité démocratique contemporaine et l'identité nationale historique sont deux conséquences différentes de la publication numérique. Celles-ci se recoupent, comme le montre une affaire politique et stratégique néo-zélandaise, qui concerne l'utilisation au vingtième siècle de documents imprimés du gouvernement colonial du dix-neuvième.

En 1840, la Monarchie britannique a signé le traité de Waitangi avec les Maoris néo-zélandais dans le but d'accorder une protection contre les puissances étrangères tout en préservant les droits des chefs tribaux. L'afflux de colons rendit vite ce traité inopérant et dès 1900, le gouvernement colonisateur avait autorisé la confiscation massive des terres maoris. On peut en voir les détails dans les *Annexes du Journal de la Chambre des Représentants* qui sont des données publiques. Ces documents ont été utilisés, ainsi que d'autres archives, depuis la mise en place dans les années quatre-vingt de la Cour de Waitangi pour l'obtention de compensations.

Conclusion

Un grand nombre de bibliothèques de recherche possèdent d'importantes collections de « publications officielles », développées par l'intermédiaire d'échanges et qui ne sont plus aussi stables car en partie numérisées et/ou privatisées. La production des organisations internationales qui intéressent la Nouvelle-Zélande est de moins en moins tangible et on peut citer l'exemple de la difficulté de cheminer dans la documentation de l'Union européenne. Pourtant, la richesse des sites de l'Union reflète l'Europe moderne tout comme les publications officielles britanniques, allemandes et polonaises le firent en leur temps. On peut encore comprendre ce qu'était l'empire britannique en consultant les documents anglais de la fin du dix-neuvième siècle. On mesure dans les publications allemandes des années trente ce qu'était la menace nazie qui provoqua tant de destructions dans le monde. Aujourd'hui, on a une idée de la stérilité démoralisante de la presque oubliée « république populaire » par les publications polonaises des années soixante-dix.

On court le risque, d'ici vingt ans, que nos successeurs ne puissent plus savoir à quoi ressemblaient les nations du début du vingt-et-unième siècle. La particularité des identités pourrait ressortir des sites internet, si tant est qu'ils survivent avec leur contenu de 2001. Plus vraisemblablement, nos successeurs hériteront de documents très éphémères, le corollaire prévisible de la « société de l'information » étant une mémoire volatile qui sera la conséquence d'un passage trop brutal vers l'édition numérique des publications officielles gouvernementales.